



L'écho du CEDAPA

Bimestriel d'informations techniques du Centre d'Étude pour un Développement Agricole Plus Autonome

n°76 / mars-avril 2008

www.cedapa.com

>édito

Etre élu et agriculteur

Les dernières élections ont permis d'élire des agriculteurs comme conseillers municipaux, voire comme maires, ou conseillers généraux. Rien de nouveau, sauf que certains élus sont sous les "feux de la rampe" des médias, notamment parce qu'ils sont agriculteurs et maire. Parce qu'ils ne sont plus si nombreux, cela étonne et intéresse. On peut y voir là un signe de changement en milieu rural.

Certes les agriculteurs continuent de gérer la plus grande partie du territoire mais ils sont devenus aujourd'hui très minoritaires dans les populations rurales. Il y a là une mutation irréversible. L'urbanisation gagne aux abords des villes biensûr, mais aussi dans les petites communes. Les terres agricoles se font gagner un peu partout ; la France perd en terres agricoles l'équivalent d'un département tous les dix ans.

Les néoruraux aspirent à profiter de la campagne tout en allant travailler en zone urbaine. Nous autres agriculteurs doivent prendre en compte cette nouvelle donne. Ne soyons plus "agricolo-agricoles", mais considérons-nous comme des professionnels qui devons défendre notre outil de travail (la terre), tout en composant avec nos concitoyens. Le conseil municipal est un lieu officiel approprié pour débattre, expliquer les contraintes des différentes formes d'agriculture, un lieu de dialogue avec les représentants des citoyens.

Certains ont des exigences, des demandes, des contraintes ; dorénavant nous devons partager le territoire, faire en sorte que la cohabitation soit réussie. Il n'y a plus nous et les autres !

L'urbanisation galopante engendre une concentration de la production sur moins de surfaces, tendant à plus de pollution. Sans être corporatiste, il convient de défendre les intérêts d'une profession, qui ne l'oublions pas, oeuvre pour nourrir les citoyens. Tout cela naturellement, dans le souci du bien commun.

Mais le brassage des populations rurales donnent aussi de nouvelles opportunités à l'agriculture, en leur ouvrant de possibles débouchés locaux.

Les communes n'ont pas de compétence agricole, autre que celle de choisir les surfaces urbanisées. Mais elles ont souvent des écoles et des cantines scolaires qui peuvent faire le choix de s'approvisionner en produits locaux de qualité. Un choix de soutien à des agricultures durables sur le territoire, qui influe aussi sur le choix des habitants.

Car le territoire a de plus en plus besoin de paysans, pour le cadre de vie que l'agriculture conserve, mais aussi pour l'économie, les produits locaux ou le lien social que l'agriculture engendre, quand elle s'inscrit dans la durabilité.

Prendre des responsabilités d'élus, c'est s'engager pour orienter des choix, et des projets. A son niveau, gageons que l'élu agricole peut poser sa petite pierre pour favoriser une agriculture plus en phase avec les besoins de la société.

Rémy Le Guen, agriculteur élu à Tressignaux

> Dans ce numéro...

2/ manif OGM réussie - le CEDAPA rencontre Barnier...

3/ un numéro tourné vers les petits ruminants : méthode OBSALIM d'abord...

4, 5/ Continuez à être économe dans la gestion de vos cultures ! nous disent les chercheurs

6/ Fermoscopie au GAEC des grands prés, nouveaux signataires du cahier des charges

7/ le colza économe

8/ ... Et ensuite le parasitisme chez les petits ruminants

> Formations

10 avril et 16 avril : formation sur les techniques culturales simplifiées, appliquées au système herbager. Comment réduire les labours en système herbager, tout en limitant l'usage des produits phytosanitaires ? Telle est l'équation que nous avons demandée à Konrad Schreiber, de l'association BASE, de nous aider à poser - première demi-journée à Saint-Bihy - Inscriptions au CEDAPA (Guillaume)

Du 11 au 22 avril : les réunions pour les signataires du cahier des charges systèmes herbagers (CAD, SFEI) dans le département. Renseignements au CEDAPA

17 avril : formation au système herbager. Pour tous les nouveaux venus dans le système herbager, ou ceux qui veulent améliorer leur gestion de l'herbe. Formation animée par Patrick Le Fustec, agriculteur herbager d'expérience. Théorie et visites de fermes - Centre-Ouest Bretagne - Inscriptions au CEDAPA (Guillaume)
Deuxième journée le 30 avril (sous réserve de confirmation)

Une mobilisation réussie contre les OGM



Nous étions entre 13 et 15.000 à Rennes pour dire notre opposition au projet de loi sur les OGM. Une belle manif pleine de couleurs et de slogans. Des prises de paroles passionnantes ; des agriculteurs, des consommateurs, des responsables d'associations, des politiques, des apiculteurs, etc... J'ai été particulièrement marqué par l'intervention de Christian Vélot, chercheur au CNRS et maître de conférence en génétique moléculaire. Il nous a redit le côté aléatoire de la technique OGM et les risques que la société prend en légalisant les OGM, du fait de l'absence d'évaluations sérieuses. En tant que citoyen chercheur, il nous a crié son opposition à une recherche dépendante des multinationales. J'ai également écouté avec attention Olivier Roellinger (le chef cuisinier du trois étoiles de Cancale). Il nous a dit la responsabilité de tous les cuisiniers de France dans notre alimentation par le choix des ingrédients qu'ils utilisent. Il faudra sans doute remettre ça pour aider nos députés à réfléchir.

Robert Hamon, président du Cedapa

Le collectif Côtes d'Armor sans OGM a interrogé les coopératives bretonnes sur leur positionnement dans le dossier OGM.

Voici, en résumé, les réponses obtenues :

Le Gouessant n'entend pas distribuer de semences OGM, « *tant que les règles de coexistence ne seront pas définies afin de préserver les filières de qualité (agriculture biologique, label rouge, fermier, etc...)* ». Il nous indique par ailleurs avoir spécialisé des sites pour fabriquer des aliments « *non OGM* » (Saint-Gérand (pondeuse, porc fermier, poulet), Saint-Aaron (poissons et crustacés), Noyal-sur-Vilaine (filières bio), et « *sécurisé ses filières d'apport non OGM* ».

Le Président du CIA Crêhen se déclare « *à titre personnel radicalement opposé à l'utilisation de semences OGM, tout comme à la transgénèse et au clonage animal* ». Il espère que le nouveau conseil d'administration de l'Union d'Amelis, à laquelle est désormais rattachée la coopérative, « *confirmera ces positions* ».

La Paysanne souhaite « *un respect strict de la réglementation en vigueur. En ce sens, les cultures de plein champ étant interdites, il n'y aura aucune commercialisation de semences et aucune communication particulière sur ce sujet* ». Sur la préservation de filières de qualité, la Paysanne rappelle qu'elle n'intervient pas dans la rédaction des cahiers des charges, mais prend en compte un très grand nombre de contraintes (CCP Carrefour, Cochon de Bretagne, Label rouge, Bleu-Blanc-Coeur...). Et d'ajouter « *Concernant la demande spécifique de soja non étiqueté (non OGM), son utilisation représente pour la Coopérative un surcoût largement supérieur au différentiel d'achat (...). Il n'y a pas de remise en cause de cette offre pour le moment, bien que nous constatons, globalement, une baisse des volumes commandés en soja non étiqueté* ».

■ Revalorisation DPU : le CEDAPA n'abandonne pas et rencontre le Ministre Barnier

Le CEDAPA a rencontré en février dernier le ministre de l'agriculture Michel Barnier. Cette rencontre a eu lieu avec Alain Cadec, président de la commission locale de l'eau du Pays de Saint-Brieuc : pour lui, il est clair que les paysans ayant été les précurseurs dans la reconquête de la qualité de l'eau doivent être reconnus, y compris financièrement. Il attend une réponse politique et non pas administrative type « vous ne rentrez pas dans les cases » ou encore « c'est pas nous, c'est l'Europe ». Concrètement, nous avons rappelé au Ministre que l'Etat n'avait pas respecté sa parole. A plusieurs reprises, lors des négociations pendant le jeûne et au printemps dernier, les représentants de l'Etat, au niveau national à Matignon, comme au niveau local à la préfecture, nous ont assuré que les agriculteurs qui devaient attendre la fin de leur contrat seraient traités comme ceux de 2006. Résultat : des agriculteurs qui attendaient une revalorisation à hauteur de 168 euros par hectare ont en réalité reçu 28 euros par hectare. La raison est que les recalculs en période de croisière sont plafonnés à la moyenne départementale, aide laitière (ADL) incluse. Mais ça personne ne nous en avait parlé... 30 dossiers seraient concernés dans les Côtes d'Armor. Le Ministre a été très réceptif à nos arguments et a demandé à ses services de réétudier les dossiers... Affaire à suivre.

■ IUT de Saint-Brieuc : lieu d'expérimentation pour les agriculteurs

Faute de produits, l'agriculture durable est peu connue des consommateurs. Le programme Appétit, qui se prolonge au sein du CEDAPA, manque aussi d'offres de ces produits. D'où l'intérêt de chercher par divers moyens à faire émerger ici et là des produits de l'agriculture durable.

Ouest France a relaté dernièrement l'intervention de l'IUT de ST Brieuc sur la fabrication d'un produit laitier pour un agriculteur de la région briochine. Jean Eric Blochet (Zoopole de Ploufragan), avec qui nous avons travaillé dans l'aventure "Laiterie Paysanne" nous a permis de les rencontrer.

L'IUT comporte plusieurs départements : Plasturgie, Techniques commerciales, Génie biologique. Les paysans du Cedapa ont été reçus par deux enseignants, Eric Château et Roland Talibart, pour échanger sur les collaborations possibles entre nous. Dans le cadre de travaux avec les étudiants sur une période allant de septembre à janvier, il serait possible de travailler en parallèle sur deux points :

- la mise au point de techniques de fabrication de divers produits alimentaires, à définir par les porteurs de projets, et la modélisation d'outil de transformation (locaux, et matériels nécessaires), au niveau technique et financier ;

- l'étude de marché en amont et en aval ;
- l'analyse sensorielle des produits mis au point.

Pas question en revanche d'avoir une fabrication à titre commercial sur le site de l'IUT : les locaux de transformation n'ont pas d'agrément pour cela.

L'IUT possède plusieurs types de matériel (pasteurisateurs à plaques, matériel d'ultra et microfiltration, baratte, conditionneuse, autoclave de stérilisation, sertisseuse, tour de séchage, appareil de fabrication de sauces et de crèmes etc...). Il est équipé de nombreux laboratoires de microbiologie, de biochimie, etc... et d'un laboratoire d'analyse sensorielle permettant de tester les qualités gustatives des produits.

Nous avons donc là, dans les Côtes d'Armor, un lieu d'expérimentation possible pour les produits de l'agriculture durable. Ces premiers échanges sont de bon augure pour accompagner des projets individuels ou collectifs de transformation de produits agricoles (lait, viande etc...). Affaire à suivre là aussi !!!!

Suzanne Dufour, agricultrice à Hillion

La méthode OBSALIM appliquée aux chèvres

Retour sur cette méthode d'observation (voir écho n°64, mars-avril 2006), cette fois appliquée aux petits ruminants. Un exemple au GAEC ma Vallée à Plouguenast.

52% des maladies sont liées à des erreurs alimentaires. C'est le constat du Docteur Giboudeau, qui a mis au point une méthode pour réfléchir et améliorer l'alimentation des animaux et par là même, donc, leur santé. La méthode OBSALIM (OBServation ALIMENTaire) consiste à réaliser un diagnostic alimentaire à partir de symptômes simples, repérables à l'œil directement sur le troupeau. Les erreurs alimentaires les plus courantes concernent l'ordre et la distribution des repas. Joseph DABEUX, vétérinaire du GIE Zone Verte, rappelle l'importance du rumen dans l'alimentation des caprins. En élevage ruminant, il y a trois grands principes :

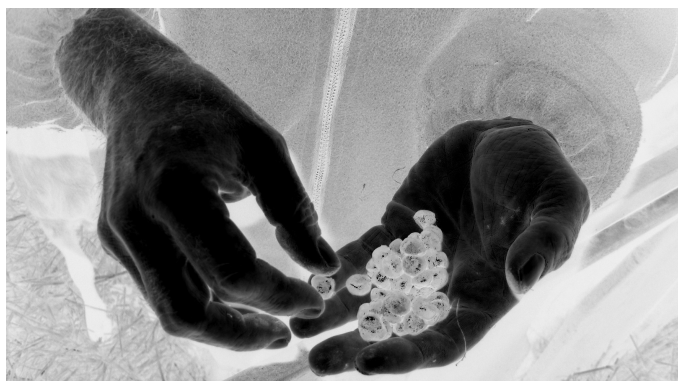
1. distribuer les aliments salivogènes (foin) avant les aliments acidogènes (concentrés, regain...)
2. égalité des repas matin et soir
3. les auges vides à midi.

Lorsque ces erreurs sont rectifiées, "on peut voir les réponses sur le troupeau rapidement", assure le vétérinaire. Certains symptômes disparaissent dès 24 heures".

A partir de l'observation des yeux, du poil, des crottes, des mamelles et d'autres indicateurs (une cinquantaine en élevage caprin, voir le schéma ci-contre), l'éleveur peut établir un diagnostic précis de l'état nutritionnel et des besoins de son troupeau. Chaque symptôme est en lien avec l'alimentation (stabilité ruminale, excès ou carence en azote ou en énergie). La lecture de l'ensemble des symptômes permet l'analyse et le diagnostic du statut alimentaire du troupeau.

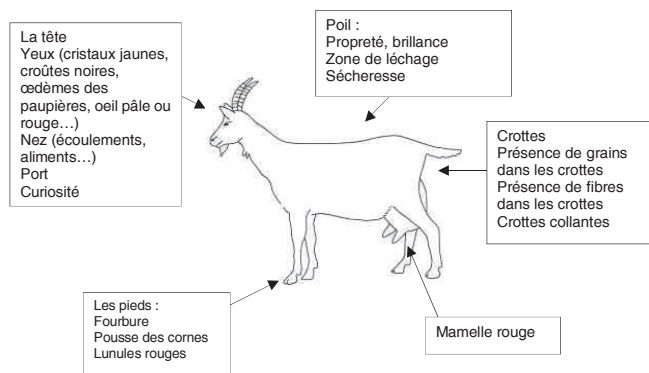
Instabilité ruminale au GAEC ma Vallée !

Au GAEC ma vallée, à Plouguenast, les symptômes observés sur les chèvres laitières (œdème des paupières, crottes collantes et contenant beaucoup de grains et de fibres longues, zones de léchage, un peu plus de cellules en fin de lactation) montrent une mauvaise valorisation de la ration.



Les crottes collantes et contenant graines et fibres longues, un des symptômes de l'instabilité ruminale

Les repas sont distribués en trois fois : foin (environ 800g) puis 250 g de céréales + 115 g de concentrés azotés. Le foin distribué est un foin peu fibreux (le matin : mélange luzerne/dactyle 4ème



coupe, le midi RGA/TB 3ème coupe). Seul le foin distribué le soir est plus fibreux. "On est passé de quatre à trois repas il y a un an, après une première formation Obsalim", explique Clément, un des cinq associés du GAEC. Mais le diagnostic obsalim de cette année montre encore un problème de distribution des fourrages. Pour Joseph DABEUX, "les chèvres mangent trop souvent, elles n'ont pas de moment pour se reposer".

Après la formation, le GAEC a supprimé la distribution du midi (les chèvres ne mangent plus qu'en deux repas principaux, le matin et à 16 heures) et a modifié l'ordre de la distribution :

- un foin plus fibreux avant la traite du matin et du soir
- une distribution de concentrés + céréales en salle de traite
- un foin plus riche après la traite le matin et le soir.

Quel résultat après deux mois ? "On manque de recul, analyse Dominique. "Les chèvres sont mieux cyclées : elles attendent toutes le foin le matin. Il y a moins de grains, moins de fibres dans les crottes ". Il n'y a pas eu de chute de production au changement de distribution, mais la production n'a pas augmenté comme elle aurait dû après les mises bas. Cependant c'est sans doute la mauvaise qualité du foin qui est en cause.

Jeanne Thiébot,
Cedapa

• **Le GIE Zone Verte**
Le Groupement d'Intérêt Economique a été fondé par des vétérinaires en novembre 2002. « Les origines géographiques et les approches sensibles des membres de Zone Verte sont très diverses. Mais ce qui les unit, c'est une approche globale des problématiques d'élevage, une formation approfondie en homéopathie et une expérience de prescription, la volonté de travailler avec des éleveurs ou tout groupe d'éleveurs bio ou conventionnels qui souhaitent réfléchir à une autre pratique d'élevage dans la cohérence et la compréhension du sens des maladies ». Pour plus d'informations, consulter leur site www.giezoneverte.com

- **Des livres sur la méthode Obsalim** (bovins, ovins, caprins) sont disponibles au Cedapa, au prix de 55 euros TTC

Céréales : les prix ne remettent pas en cause les conduites économes

Malgré la hausse des prix, malgré le climat favorable aux maladies, les résultats économiques 2007 des conduites et systèmes de cultures à faibles intrants tiennent le coup. Tel est le constat tiré par trois spécialistes de la question, Bertrand Omon, Patrick Saulas et Bernard Rolland, lors de la journée d'info-débat organisée par le Réseau agriculture durable en novembre.

Chacun avec ses mots, les trois invités du RAD aboutissent à la même conclusion : même si les résultats des conduites à faibles intrants, dites intégrées*, sont moins favorables en 2007 que durant les quatre années précédentes, ils soutiennent la comparaison avec des conduites raisonnées ou intensives.

Les systèmes bas intrants robustes, même en année difficile

Les courbes de marges 2002-2007 présentées par Bertrand Omon, de la Chambre d'agriculture de l'Eure, montrent un très grand parallélisme entre les conduites standard et les conduites économes. *"En 2007, les stratégies et systèmes intégrés ne nous mettent pas à la rue"* commente-t-il. *Rien qu'avec l'augmentation des prix, on gagne tous 250-300 €/ha. Alors, à quoi bon focaliser sur les 20 ou 40 euros de plus ou de moins pour telle ou telle conduite sur une année..."*

L'effet année influe sur les marges de tous les systèmes. Et l'effet prix de 2007 redonne des chances équivalentes d'obtenir de bonnes marges à tous les systèmes, de l'intensif à l'intégré.

"Les systèmes économes tiennent bon... à condition de changer ses pratiques en amont, tempère Bertrand Omon. "La réduction des intrants n'est que la conséquence de choix qui permettent de moins exposer le système au risque bio-agresseurs et le rendent plus apte à bien fonctionner avec moins d'engrais, de phytos".

Pour y parvenir, il s'agit d'observer des règles agronomiques souvent oubliées : allongement des

La céréaliculture emploie 40% de pesticides utilisés en France. Le blé tendre occupe entre 4,7 et 4,9 M ha (total SCOP 13,6 M ha, SAU 30 M ha). Il représente jusqu'à 35% de l'assolement des exploitations céréalières avec un rendement moyen : 74 q/ha de 1999 à 2006 (90 dans Pas de Calais 150 000ha, 50 dans Gers 70 000 ha). Baisse à 64.4 q/ha en 2007.

rotations avec intégration de légumineuses, . "L'introduction d'une légumineuse dans une rotation permet de gagner 8 q sur le blé suivant par rapport à un blé-blé. Un couvert végétal dérobé de légumineuse ne remplace pas une culture légumineuse .

alternance de cultures hiver et printemps et bien sûr espèces et variétés résistantes, modération de la fertilisation et des objectifs de rendement, dates de semis décalées par rapport aux cycles des bio-agresseurs... Un telle ligne de conduite engage le système sur plusieurs années. Elle s'avère incompatible avec un raisonnement spéculatif à l'année, lequel aboutirait d'ailleurs à des rotations de type blé-orge-colza... quasi-impossibles à réussir avec des conduites à bas niveau d'intrants.

Démarche de progrès continue

Bertrand Omon intervient un peu partout en France pour (re)construire avec des agriculteurs des systèmes de grandes cultures plus économes, que les agronomes appellent intégrés. Au sein de la Chambre d'agriculture de l'Eure, il anime un groupe de progrès en grandes cultures, issu des plans de développement durable. La vingtaine d'agriculteurs qu'il suit affiche un IFT* de 2 à 3 quand la moyenne régionale est à 5,5. Ils sont à 200 euros de charges quand la moyenne régionale est à 350 à 400 € (hors frais de récolte). *"Et ils ont les mêmes marges que les copains"*. Et ce sans régulateur ni verse aucune.

Parmi eux, rares sont ceux qui envisagent de réintensifier leur système en raison de la hausse des prix. *"Quand vous êtes dans cette démarche de progrès, vous n'avez plus envie de traiter, précise Bertrand Omon. Des agriculteurs me demandent plutôt : "je voudrais passer une fois de moins, comment faire ?"*

Des variétés qui se démarquent en année difficile

En blé tendre, le réseau d'observation présenté par Bernard Rolland montre que les marges des itinéraires techniques (itk) raisonnés (itk2, voir tableau) arrivent plus

souvent en tête que les itinéraires intégrés (itk3) en 2007, à l'inverse des années précédentes. Mais le différentiel n'est jamais énorme : - 25 € en moyenne. Et parfois, il n'est pas dans le sens attendu : *"Cette année les résultats sont particulièrement dispersés : des variétés sensibles comme Orvantis se comportaient, en l'absence de maladies, quasiment comme des variétés résistantes en 2006, explique le chercheur. Cette année, la pression des maladies est telle qu'elle décroche fortement si elle n'est pas protégée"*.

En revanche des variétés comme Atllass ou Toison d'or se comportent très bien en itk intégré (itk3), voire extensif(itk4), dans le contexte 2007.

A noter que le réseau présenté par Bernard Rolland travaille exclusivement sur les effets combinés d'un itinéraire plus ou moins intensif et d'une variété plus ou moins résistante de blé tendre. Ces essais répétés depuis 2000 dans une cinquantaine de sites en France font varier la date, la dose de semis, la variété, la dose d'azote et en fonction de ces données, les applications de fongicides et de régulateur. Le désherbage est le même partout.

2007 confirme qu'il n'y pas grand risque à changer du raisonné à l'intégré et encore moins de l'intensif à l'intégré. Mais changer n'est jamais facile. Une incitation de type MAE permettrait-elle à de nombreux agriculteurs de sauter le pas ?

D'après Jean-Marie Lussion, Lettre du RAD

**système intégré : met à profit les mécanismes de régulation naturelle en utilisant des techniques agronomiques adaptées. De ce fait, ils autorisent une utilisation moindre des pesticides. Dans ces lignes on emploie indifféremment les termes intégré et économe.*

Les différents itinéraires techniques utilisés par l'INRA

	itinéraire	semis	ferti azotée	nombre d'applications		
				azote	régulateur	fongicide
ITK1	intensif	normal	bilan+30u	3	1	3
ITK2	raisonné	normal	bilan	3	1	2
ITK3	intégré	60% ITK2	ITK2 -30u	2	0	1
ITK4	extensif	60% ITK2	ITK2-60	2	0	0

Un cahier des charges pour des grandes cultures économes en intrants

Une expérimentation d'un cahier des charges pour les systèmes à dominante céréalière démarre ce printemps dans quatre régions à l'ouest de la France pour une durée de 3 ans, en partenariat avec l'INRA et l'ESA d'Angers.



Un cahier des charges à adapter aux spécificités locales

Les systèmes herbagers, c'est de l'agriculture durable. Mais l'agriculture durable ne peut se réduire aux systèmes herbagers. D'où l'idée d'engager un travail sur un cahier des charges à destination des fermes tournées vers les grandes cultures, à l'image du programme « système terre et eau » en 1993 avec l'INRA, le CEDAPA et le Conseil général 22.

Première étape, en cours d'achèvement, écrire un cahier des charges s'appuyant sur les pratiques des agriculteurs du réseau agriculture durable (voir encadré), et tenant compte des spécificités locales : la pratique de l'irrigation dans les régions plus au sud, et la nécessité de gérer l'azote organique pour les élevages bretons. Deuxième étape, en cours, celle de l'expérimentation, qui doit démarrer ce printemps. 55 fermes de quatre régions du grand ouest, - Bretagne, Pays de Loire, Poitou-Charente, et Centre - vont s'engager à suivre au plus près le cahier des charges. Des fermes bien différentes selon les régions : les 17 fermes bretonnes pressenties se partagent presque à 50-50 entre des hors-sol+cultures et des polyculture+vaches laitières (et comptent très peu de fermes en cultures seules). La majorité des fermes du Poitou-Charentes et surtout de la région Centre ne comptent que des cultures.

En Bretagne, c'est le CEDAPA (Guillaume Grasset) et Cohérence (Juliette Giorgetti) qui vont suivre l'expérimentation. Ce printemps, un diagnostic des fermes sera réalisé, pour caractériser la situation initiale des fermes, avant une entrée progressive dans le cahier des charges à partir de l'automne 2008.

L'expérimentation du cahier des charges vise à évaluer :

- son efficacité économique : éventuels coûts supplémentaires, gain de charges, pertes de rendement
- son efficacité environnementale : sur l'énergie, les phytosanitaires, l'azote et le phosphore, mais aussi la biodiversité
- l'efficacité sociale : charge et conditions de travail, contribution à l'emploi local....

55 fermes pour suivre au plus près le cahier des charges

Le financement est en cours de bouclage : le Ministère de l'Agriculture, l'Agence de l'eau, les différents conseils régionaux et généraux devraient participer. Les agriculteurs expérimentateurs ne pourront bénéficier d'une mesure agro-environnementale au titre de l'expérimentation (ils peuvent cependant contractualiser les MAE territoriales existantes). Les points du cahier des charges sont des objectifs à atteindre : aucune pénalité ne vient naturellement sanctionner l'agriculteur engagé en cas de non-atteinte. Les agriculteurs bénéficieront d'un accompagnement individuel et de formations en groupe gratuites pour mettre en place le cahier des charges sur leur ferme. Ils devraient également être indemnisés du temps dégagé pour suivre ce travail.

* L'IFT (indicateur de fréquence de traitement) comptabilise le nombre de doses homologuées utilisées en moyenne sur un hectare au cours d'une campagne. L'IFT de référence Côtes d'Armor est calculé à partir des résultats IFT par culture issus d'enquêtes sur des parcelles des services statistiques, ramenés à l'assolement Côtes d'Armor 2006. Cet IFT est utilisé dans le cadre des mesures agro-environnementales phyto : l'agriculteur s'engage à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires par rapport à un IFT de référence du territoire. On distingue : l'« IFT herbicides » comptabilisant les produits herbicides et l'« IFT hors herbicides » comptabilisant tous les autres produits phytosanitaires que les herbicides (insecticides, fongicides, régulateurs de croissance, anti-limace, etc.)

Le cahier des charges « grandes cultures économes »

L'objectif de l'étude est bien d'identifier d'éventuels points de blocage, de façon à amender et adapter, si besoin, le cahier des charges aux différents contextes pédoclimatiques.

1/ Mise en place de rotations longues et d'un assolement diversifié

Part dans l'assolement de la culture principale et des prairies inférieure à 35 % de la SAU

- Au minimum 5% de légumineuses dans l'assolement
- Rotation au minimum de 4 cultures (dont prairie) différentes
- Taille maximale d'une parcelle culturale de 10 ha

2/ Limitation des apports N,P,K

- L'azote total moyen (azote organique + minéral produit et importé moins exporté) ne doit pas dépasser 100 UN/ha de SAU, dans la limite de 170 UN/ha pour chaque culture
- Les apports de P et K minéral moyen ne doivent pas dépasser chacun 40 U/ha de SAU, dans la limite de 70U/ha pour chaque culture.
- un bilan des minéraux sur la période du contrat obligatoire

3/ Réduction de l'usage des pesticides

- Sont interdits : les produits classés « toxique » et « toxique + », les traitements de semence insecticides, les insecticides de sols, les régulateurs de croissance, les nématicides
- Réduction de l'IFT* de référence herbicides de 20% en année 2, 30% en année 3, 40% en années 4 et 5 sur l'ensemble de la SCOP+prairies
- Réduction de l'IFT* de référence hors herbicides de 30% en année 2, 40% en année 3, 50% en années 4 et 5 sur l'ensemble de la SCOP+prairies

4/ Limitation de la consommation d'eau (pour les irrigants)

5/ Couverture du sol maximale et travail du sol le plus superficiel possible

- Couverture permanente du sol obligatoire en automne-hiver du 01/10 au 15/01
- Pas de labour profond des sols (15 cm max.)

6/ Favoriser la biodiversité

- Interdiction des OGM dans l'alimentation animale et dans les cultures
- Arrachage des haies autorisé uniquement si replantation en compensation d'une longueur supérieure à 150% (sauf directives locales biodiversité différentes)
- Minimum 10 % de la SAU en Zone Ecologique Réserve (bandes enherbées, haies, jachères non industrielle, bosquets, fossés, talus, prairies naturelles, dont minimum 5 % de structure pérenne plus de 3 ans)
- Fauchage des bandes enherbées, jachères, banquettes interdit en période de reproduction d'espèces sensibles (selon directives locales biodiversité)

Valoriser son lait pour sécuriser son revenu sur le long terme

Le GAEC des Grands Prés transforme une partie de son lait depuis 1992. Un choix pour assurer le moyen et le long terme. L'écho du Cedapa retrace leur histoire à l'occasion de la signature par le GAEC d'une mesure agro-environnementale système herbager (SFEI, voir page suivante)



Les trois associés et la salariée

"On est devenu paysans un peu par hasard" : Guy Hervé raconte ainsi son installation et celle de Joseph Sauvé à Plessala. Certes, ils sont fils d'agriculteurs, mais pas de ceux "qui passent tous leurs week-end sur le tracteur, et qui savent depuis tout petits qu'ils reprendront la ferme". Tous deux choisissent d'ailleurs un BTS appelé Tradicopa (Transformation, distribution et commercialisation des produits agricoles), parce que l'agro-alimentaire est un secteur prometteur en emplois. C'est là que les deux futurs associés se rencontrent.

En 1984, Joseph Sauvé, alors en coopération au Cameroun, revient à la ferme suite au décès de son père, et s'instal

Gaec des Grands Prés à Plessala

➤ **Trois associés** : Joseph Sauvé, Elisabeth et une salariée à temps partiel

➤ **58 ha de SAU**, dont une trentaine accessibles aux vaches laitières
 ✓ dont 40 ha en herbe (essentiellement du RGA-TB, et quelques hectares de RGH-TV pour les parcelles destinées surtout à la fauche)
 ✓ 8 ha de maïs
 ✓ 7 ha de céréales

➤ **Quota de 410 000 litres de lait, dont 80 000 litres transformés** en fromages frais, blanc, crème fraîche, lait ribot, caillles faisselles ... commercialisés sous la marque "La Ferme des grands prés" essentiellement en GMS (90%), mais aussi dans le réseau "Voisins de panier"

➤ **Coût alimentaire** : de 55 euros/1000 litres en 2003 à 41 euros en 2007

www.lafermedesgrandspres.com

le. "Dès le départ, il cherche un associé et me contacte. Aucun de nous deux n'envisageait d'être tout seul en production laitière". Guy est alors animateur agricole au comité de développement du Mené, "un peu l'ancêtre de MIR (Mené Initiatives rurales)", pour une mission de trois ans. Mais il choisit d'être paysan.

En mars 86, le GAEC des Grands Prés est créé. "On n'a alors pas du tout l'idée de transformer". Il faut dire que tout est à faire : "il n'y avait pas de lait sur l'exploitation, mais des porcs à l'engrais et des vaches allaitantes". Ils obtiennent un quota de 330.000 litres, conformément à l'étude à l'installation et se lancent.

"En 1991, on a eu une petite baisse de revenu avec des résultats techniques plutôt meilleurs. Ça nous a mis la puce à l'oreille. Pour le moyen terme ou le long terme, il fallait valoriser nous même notre lait". Guy a déjà travaillé comme commercial pour un groupement d'éleveurs de chèvres, Joseph a suivi quelques cours de transformation en BTS : les rôles de chacun se dessinent rapidement. Joseph travaille à la mise au point des produits : il essaie, se documente, va voir sur d'autres fermes, loin de la Bretagne. "Nos deux épouses sont alors en congé parental, et elles donnent un sacré coup de main".

On est devenu paysans par hasard

Par prudence, ils excluent tous les produits qui impliquent des investissements importants : pas de yaourts, mais plutôt des fromages frais (faisselle, caillé égoutté, fromage blanc lissé).

Guy se charge de la commercialisation : "au début on a livré des particuliers, pour tester les produits, puis un ou deux magasins, et petit à petit ça a

augmenté." Le GAEC ma Vallée, de Plouguenast, va aussi apporter son soutien : "assez vite, on s'est greffé sur leur tournée du jeudi. Guy Rault (le commercial du GAEC Ma Vallée) m'a introduit auprès de leurs clients". Localement, ils se débrouillent seuls pour faire une tournée.

"On a monté rapidement à 50.000 litres transformé par an", pour arriver aujourd'hui à 70-80.000 litres et à "un équilibre trouvé", grâce à un renfort de main d'œuvre : Elisabeth, la femme de Guy Hervé a rejoint le GAEC, à mi-temps, "un mi-temps de paysan", précise Guy en rigolant, et une salariée, Marina, travaille 15 heures par semaine. La fabrication a lieu le lundi et le mardi (et le mercredi l'été) : "fabriquer tous les jours, ce n'est pas intéressant. Quelque soit la quantité fabriquée, il faut passer beaucoup de temps au lavage, par exemple". Les livraisons, le mercredi et le jeudi : "On a aussi tenu bon, jusqu'ici, à ne livrer qu'une fois par semaine, malgré les sollicitations ; on s'est refusé à faire les marchés et on s'est limité dans les quantités transformées".

Le lait transformé est valorisé à un euro

"Aujourd'hui une heure en fromagerie rapporte autant qu'une heure à la ferme, mais au départ ce n'était pas le cas". Guy estime qu'il est difficile de s'installer en production laitière et de monter en même temps un atelier de transformation, mais tempère : "ça dépend aussi de la ferme que tu reprends, du travail qu'il faut pour mettre la production en route". Et l'augmentation du prix du lait ? "Les grandes surfaces ont tendance à marger de plus en plus sur les produits fermiers. Nous, on a des scrupules à augmenter le prix de vente de 3-4%. On veut que les produits restent accessibles pour les consommateurs".

La fromagerie occupe environ 1,2 UTH, la production 1,8 UTH. "cela permet de créer l'équivalent d'un emploi à plein temps". "Sans l'atelier fromage, on mènerait le même volume à deux. En plus le boulot est plus diversifié, il y a plus de contact".

Nathalie Gouérec, CEDAPA

Le système herbager au Gaec des grands prés

Quelle est la place de l'herbe au GAEC des grands prés ?

On s'est installé en système classique avec 18 ha de maïs, mais on a vite descendu, dès qu'on a vu que l'herbe coûte moins cher que le maïs ! D'autant plus qu'on a une surface groupée, avec des terres humides. Dès 1995, nous avons commencé progressivement à réduire la surface en maïs pour augmenter la part d'herbe. Sur les 58 ha de SAU de l'exploitation de 1995, les 18 ha de maïs ont été ramenés à 15 ha en 1998/2000, puis à 13 ha en 2004/2006 pour n'être plus que de 8 ha en 2007. La surface en céréales a aussi baissé de 10/12 ha en 1995, à 7 ha aujourd'hui.

Qu'est-ce qui vous a incité à signer ?

On a depuis longtemps du RGA-TB, et on fonctionne avec du stock sur pied. Mais on garde une ration hivernale à dominante maïs ensilage, avec un peu d'ensilage d'herbe et du foin. La SFEI qui limite le maïs à 18% de la SFP laisse sur ce point plus de souplesse que la mesure précédente.

Quelles incidences sur la transformation ?

Nous croyons que ça ne changera pas grand-chose sur le goût de nos produits : le choix des ferments, le savoir-faire comptent davantage. Seul le taux protéique peut poser problème s'il était trop bas. Au pire, ça diminue un peu le rendement, mais le lait caille toujours ! Dans tous les cas, nous avons toujours suffisamment de lait à transformer, car nous ne transformons qu'un quart de la production.

Et au niveau de la commercialisation ?

Pour le moment on n'a pas mis en avant notre mode de production, le système herbager et le non OGM. Ce n'est pas facile de refaire tous les packagings : on les fait par 25 ou 30.000 exemplaires. Il ne faut pas se tromper !

>les dossiers SFEI

Les dossiers pour contractualiser la mesure agro-environnementale « système fourrager économe en intrants » sont à déposer le 15 mai au plus tard. Ils sont disponibles à la DDAF, et au CEDAPA.

Principales nouveautés du cahier des charges, par rapport aux CTE ou CAD : la part du maïs ensilage est désormais limitée à 18% de la SFP, et le désherbage des prairies en plein est interdit (le désherbage au pulvérisateur reste possible mais en localisé)

La mesure est rémunérée à 130 euros par ha dans la limite de 7600 euros par exploitation.

Du colza économe pour produire plus d'énergie

Une meilleure efficacité énergétique de la culture de colza passe par une réduction des intrants. Le suivi de 18 parcelles de colza en 2007 par le CEDAPA confirme ce résultat, même en année catastrophique pour les rendements.

16 quintaux en moyenne. Un si faible rendement a naturellement affecté l'efficacité énergétique de la culture : en 2007, on produit six fois plus d'énergie qu'on n'en consomme dans la culture, alors qu'en 2006, on se situait à près de 10 fois plus. Reste que dans notre échantillon, comme l'an passé, la recherche du meilleur rendement ne se traduit pas par un gain d'efficacité énergétique. En effet, les différences de rendement entre les parcelles ne suffisent pas à compenser l'énergie des intrants nécessaires pour les obtenir.

Il faut en moyenne 13,6 équivalent litres de fuel (EQF) pour produire un quintal de colza. Les résultats des fermes varient de 8,5 à 22 EQF par quintal. Le poste principal de dépense énergétique pour la culture de colza est la fertilisation : fertilisations minérale et organique représentent 36% de la dépense totale d'énergie pour produire un quintal de colza. Viennent ensuite les postes récolte et travail du sol, respectivement 22% et 21%, puis dans une moindre mesure le semis (10%) et le désherbage (8%).

La plus grosse différence de consommation entre les fermes se situe sur le poste de la fertilisation, puisque l'on passe de 0 à plus de 11,3 EQF par quintal produit. Autre poste soumis à de grandes variations selon les parcelles : le travail du sol avant le semis. Il

varie de 0,58 à 4,71 EQF par quintal produit. Le plus économe plante le colza après du blé, et se contente de passer le chisel avant de semer (herse + semoir combiné). Le plus dépensier plante également après une céréale (de l'orge), passe deux fois le covercrop avant de labourer.

L'impact des rotations est difficile à mettre en évidence. Néanmoins sur les 8 parcelles sur lesquelles on trouve la plus faible dépense d'énergie (EQF par quintal de colza produit), 5 entrent dans une rotation herbagère.

L'indice de fréquence de traitement (IFT) de l'échantillon se situe à 1,98. Cet IFT est sensiblement supérieur à celui de l'an passé (1,54), ce qui s'explique sans doute par l'élargissement de l'échantillon à des producteurs moins engagés dans la démarche de réduction d'intrants. Cependant ce résultat reste très inférieur à la moyenne nationale de l'IFT colza, qui se situe à 6,79.

Local phyto : les congélateurs, c'était juste pour 2007

Le SRPV (Service de protection des végétaux) nous a transmis ses observations suite à la lecture de notre article sur la réglementation phytosanitaire.

Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche avait décidé de ne pas accepter les congélateurs pour 2007. Compte tenu de l'opposition et des prises de position de certaines régions (dont la Bretagne) le ministère a accepté pour l'année 2007 seulement de tolérer l'usage des congélateurs pour le stockage des produits phytosanitaires.

Pour le remplissage du pulvérisateur, quelques précisions si vous choisissez d'installer un clapet anti-retour. Les règlements sanitaires départementaux exigent : la mise en place d'un disconnecteur de type DB, en amont immédiat du point de raccordement du tuyau, et d'un clapet de non-retour de type EA au point de piquage (de raccordement) sur le réseau d'eau. (Ces matériels sont décrits dans la norme NF EN 1717, d'un coût total hors pose de l'ordre de 30 à 40 €)

Pour le système anti-débordement, la surveillance de l'exploitant suffit. Néanmoins, s'il y a accident car absence momentanée pour répondre au téléphone par exemple, c'est la responsabilité légale de l'exploitant qui est impliquée.

Parasitisme chez les petits ruminants : Trouver l'équilibre

On peut lutter contre la maladie en détruisant les bactéries/parasites ou bien mettre l'animal dans les meilleures conditions (élevage, bâtiments, alimentation) pour qu'il puisse vivre en équilibre avec la bactérie ou le parasite. C'est cette deuxième solution dont nous a parlé Joseph Dabeux, vétérinaire belge du GIE zone verte (voir aussi page 3)

« On veut absolument détruire les parasites mais l'animal ne peut pas vivre sans eux. Ce qu'il faut c'est trouver un équilibre ». Et les causes de déséquilibre ne manquent pas : les conduites d'élevage, les conditions climatiques, une alimentation déséquilibrée...

Seuils d'intervention pour les parasites :

Protostrongles : 400-500 œufs/gramme

Strongles gastro-intestinaux : 500 Coccidies : 40 000 (sauf espèces pathogènes)

Grande douve : présence
Petite douve : présence

En cas de forte infestation des prairies,

traiter les surfaces - au moment du débousage, et au moins une semaine avant la réintroduction des animaux - avec du sel (80 kg/ha) + du chlorure de magnésium (40 kg/ha) + du sulfate de fer (10 kg/ha) + du sulfate de cuivre (10 kg/ha) + chaulage (800 kg/ha)

Pour Joseph Dabeux, quand on a réglé les problèmes de bâtiment, d'alimentation et de technique d'élevage, on a réglé 85% des problèmes.

En respectant certaines préconisations, on peut atteindre l'objectif de zéro traitement sur adulte et pas de traitement systématique.

(Joseph Dabeux rappelle en effet que 80% des parasites sont portés par 20% des animaux. « Ainsi, lorsqu'on fait un traitement systématique, on supprime l'immunité de 80% des animaux pour rien ».

D'abord il faut mieux connaître les parasites pour ne pas les multiplier. Effectuer un dépistage (coprologie) 3 fois par an, durant les période à risque : la mise à l'herbe, les périodes de mise bas, de forte production. Il importe de réaliser une analyse qualitative et quantitative, pour déterminer si on est au seuil d'intervention (voir ci-contre).

La gestion du pâturage est aussi essentielle : « il ne faut pas une trop forte densité d'animaux : cela augmente le risque d'infestation ». Ne pas dépasser 10 jours de pâturage par parcelle (suggestion : mettre un fil arrière qu'on déplace tous les 10 jours) ; ne pas revenir sur la même parcelle avant 60 jours ; éviter le pâturage ras ; si on pratique le débousage, le faire par temps sec. Au pâturage, « le risque de contamination des animaux est maximum par temps chaud et humide ». Le pâturage multi-espèces limite la contamination : bovin/équidé, bovin/caprin, bovin/ovin ..., mais jamais ovin/caprin.

La limitation des risques passe aussi par une bonne gestion des animaux : les conduire par groupe d'âge, favoriser l'immunité des jeunes, soigner l'alimentation. Ainsi, pour faire l'immunité des jeunes, Joseph Dabeux préconise de les sortir sur une pâture peu infestée pendant 15 jours puis les rentrer pendant 3 semaines. On les met ainsi en contact avec les parasites, suffisamment pour forger leur immunité.

Jeanne Thiébot, Cedapa

> Rendez-vous

• **9 avril** : Assemblée générale de la FRCIVAM, au point 21 de Laillé (35). L'association Culture bio qui organise chaque année le salon Ile et Bio, va donner naissance à l'Ecopôle Ile et Bio grâce à l'appui du Pays des Vallons de Vilaine. Des formations, des conférences, du jardinage commenceront ainsi à être proposés tout au long de l'année. L'assemblée générale sera l'occasion d'échanger avec les bénévoles de l'association.

• **27 mai** : Assemblée générale de la FNCIVAM, à Paris. Programme à définir.

L'écho du CEDAPA (bimestriel)

2 avenue du Chalutier Sans Pitié, Bât. Groupama, BP 332, 22193 Plérin cedex

02.96.74.75.50 ou cedapa@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Robert Hamon

Comité de rédaction : Pascal Hillion, Joël Le Calvez, Michel Le Voguer,

Laurence Le Métayer-Morice, Suzanne Dufour

Mise en forme : Jean-Marie Lusson, Nathalie Gouérec

Abonnements, expéditions : Brigitte Tréguier

Impression : J'imprime, ZA des Longs Réages, BP 467, 22194 Plérin cedex.

N° de commission paritaire : 76787 AS - ISSN : 127 1-2159

Bulletin d'abonnement à retourner avec votre règlement à

l'écho du CEDAPA BP 332 - 22193 PLERIN Cédex

Je m'abonne pour :

1 an (6 numéros) 2 ans (12 num.)

Nom :

Adhérent CEDAPA ou élève/étudiant

18 €

27 €

Prénom :

Non adhérent, établissement scolaire

27 €

45 €

Adresse :

Soutien+organismes, entreprises

39 €

60 €

Commune :

Adhésion 2007

31 €

CP : Tél :

(Chèque à l'ordre du CEDAPA, prix TTC dont TVA à 2,10%)

Profession :



J'ai besoin d'une facture